



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2023-ETSPA-038

**portant fixation des tarifs et de la dotation globale
de fonctionnement « dépendance »**

pour l'année 2023

**Maison de santé Claude Léger
Unité de Soins de longue durée
253 rue Pierre de Coubertin
BP 126**

73208 Albertville CEDEX


N° Finess : 730785276


Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

Contact : Jean-Christophe BAU

 04-79-60-28-45

 jean-christophe.bau@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier du 26 octobre 2022 de l'USLD de la Maison de santé Claude Léger, relatif aux propositions budgétaires pour l'année 2023 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2022 (Budget primitif 2023 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la directrice générale adjointe du Pôle social du Département de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'Unité de Soins de longue durée de la Maison de santé Claude Léger est de 30 lits.

Accusé de réception en préfecture
73208 Albertville Cedex 2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Article 2 - Tarification 2022 :

	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Hébergement permanent et temporaire	57,62 €	à compter du 1 ^{er} mars et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	91,97 €	à compter du 1 ^{er} mars et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Dotation globale de financement « dépendance »	220 707,46 €	versée par 1/12 ^e
Tarifs « dépendance »		
GIR 1-2	41,98 €	à compter du 1 ^{er} mars et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
GIR 3-4	26,64 €	
GIR 5-6	11,30 €	

Article 3 - Au titre du budget 2023, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros	
		Hébergement	Dépendance
Dépenses	Titre I : <i>Dépenses de personnel</i>	289 140,00	384 415,00
	Titre III : <i>Dépenses hôtelières et générales</i>	338 058,00	37 288,00
	Titre IV : <i>Amortissement et charges financières</i>	45 787,00	0,00
	Déficit	-	0,00
TOTAL		672 985	421 703
Recettes	Titre II : <i>Produits afférents à la dépendance</i>	0,00	364 039,00
	Titre III : <i>Produits à l'hébergement</i>	617 206,00	0,00
	Titre IV : <i>Autres produits</i>	55 779,00	57 664,00
	Excédent	0	0
TOTAL		672 985	421 703

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230328-2023-ETSPA-038-AR
Date de réception préfecture : 28/03/2023

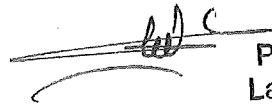
Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, Monsieur le Président du conseil d'administration du centre hospitalier, Monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le 28 MARS 2023

Le Président,



Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

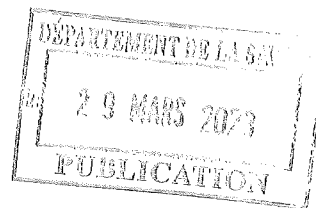
Corine WOLFF

29 MARS 2023

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230328-2023-ETSPA-038-AR
Date de réception préfecture : 28/03/2023